Ville de

COMMUNE DE LIFFRE

Rue de Fougères
BP 94115
35341 LIFFRE CEDEX

Tél. : 02.99.68.31.45- Mail : service.achats@ville-liffre.fr

Marché public de prestations de services

Règlement de consultation

Procédure adaptée

Objet du marché

Mission de maîtrise d'œuvre

pour la mise en place d'un système d'alarme PPMS
dans les 3 écoles publiques de Liffré (2 sites)

Date limite de remise des offres : mercredi 2 décembre à 14 h 00

Article 1 – Organisation de la commande au niveau de l'acheteur

Acheteur : COMMUNE DE LIFFRE – Rue de Fougères - BP 94115- 35341 LIFFRE CEDEX
Tél : 02.99.68.31.45 / Mail : service.achats@ville-liffre.fr
L'acheteur agit en tant que pouvoir adjudicateur.

Article 2 – Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique. La présente consultation est une consultation initiale.

Article 3 – Définition des prestations

Les stipulations du présent document concernent les prestations désignées ci-dessous :
Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un système d'alarme PPMS dans les 3 écoles publiques de Liffré (2 sites).

Article 4 – Durée du marché

Le planning prévisionnel de travaux est le suivant :

- Démarrage de la prestation : décembre 2026 / janvier 2027
- Démarrage des travaux : juillet 2027

Article 5 – Délivrance du dossier de consultation des entreprises

L'accès aux documents de la consultation est gratuit, complet, direct et sans restriction sur le site : https://www.megalis.bretagne.bzh

Le DCE est composé des documents suivants :

- Règlement de Consultation
- Cahier des Charges
- Plans des bâtiments

Article 6 – Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Un devis détaillé des prestations
- Un mémoire justificatif décrivant la méthodologie d'intervention des différentes phases de la mission, les moyens humains et matériels pour la mission et les références pour des prestations similaires

Article 7 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours.

Article 8 – Critères d'attribution

Les offres seront jugées sur la base des critères suivants :

- Valeur technique de l'offre : 60 %, répartis comme suit :
 - Note méthodologique sur la réalisation de la mission dans les différentes phases (30 %)
 - Moyens humains et matériels mis à disposition pour la mission (15 %)
 - Références pour des prestations similaires (15%)

- Prix : 40%

Article 9 – Conditions générales d'envoi ou de remise des offres

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les candidats transmettront leur proposition exclusivement par voie électronique.

- La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée.
- L'envoi des offres par voie postale n'est pas autorisé.
- La remise des offres contre récépissé n'est pas autorisée.

Les offres devront être télétransmises avant le **mercredi 2 décembre à 14 h 00.**

Article 10 – Conditions d'envoi par transmission électronique

La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur https://www.megalis.bretagne.bzh. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.
Il est rappelé que seule la transmission électronique complète avant l'heure limite de réception des offres constitue une offre électronique remise dans les délais.

Article 11 – Demande de renseignements

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation sont envoyés aux opérateurs économiques 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 8 jours avant la date limite de remise des offres par voie électronique sur https://www.megalis.bretagne.bzh. (rubrique « poser une question »)

Dans un souci d'égalité de traitement des candidats, les réponses seront communiquées à l'ensemble des candidats simultanément.

Les demandes de compléments et leurs réponses, l'envoi des courriers de rejets et la notification du marché seront adressés par voie électronique à l'adresse mail renseignée par les candidats lors de leur identification sur la plateforme. Ainsi, une attention particulière est demandée aux entreprises. En effet, ces dernières sont seules responsables du paramétrage et de la surveillance de leur propre messagerie : validité de l'adresse mail, redirection automatique de certains mails, utilisation d'anti-spam….